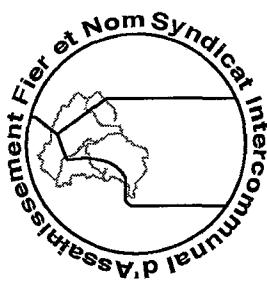


Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom
Station d'épuration des Vernaies
2 route des Vi'dzeu
74230 THONES

Mise en ligne le 10 février 2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 20 janvier 2026

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 8

Nombre de délégués votants : 9

Résultats des votes : 9 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Benoît BASTARD-ROSSET, Sébastien BRIAND, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Stéphane FAURE-HUDRY, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Angélique ASSIER, Grégory BAERT, Benjamin DELOCHE, Alain DREAN, Didier LAPALUS, Frédéric PERRISSIN-FABERT.

Frédéric PERRISSIN-FABERT, titulaire, représenté par Benoît BASTARD-ROSSET, suppléant.

Benjamin DELOCHE a donné pouvoir à Claire BARRIN.

Stéphane FAURE-HUDRY a été élu secrétaire de séance.

Objet : VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES SUR LA BASE D'UN RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2026. DEL_011102026

Dans le cadre des dispositions législatives, les Collectivités Territoriales de plus de 3.500 habitants et les Etablissements Publics regroupant des collectivités de plus de 3.500 habitants doivent tenir un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget (Art L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT).

L'objectif est de débattre sur les grandes orientations du budget syndical 2026, tant en exploitation qu'en investissement, en recettes et en dépenses. Il convient de rappeler que ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre aux élus d'être informés du contexte économique et financier du syndicat afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote du budget.

Le Comité Syndical,

Après avoir délibéré,

- **DEBAT** sur les orientations budgétaires 2026,
- **PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six.

Le Secrétaire de Séance,
Stéphane FAURE-HUDRY

La Présidente,
Claire BARRIN

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le **05/02/2026**
- de sa publication sur le site internet du Syndicat le **10/02/2026**

La Présidente,
Claire BARRIN

